

Charte du Club adhérent :

La charte vient compléter les statuts et le règlement intérieur.

Elle est le fruit de notre volonté de donner une image forte sur la fonction de l'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE et de valoriser davantage « le talent des hommes et de femmes dirigeantes bénévoles des Clubs ».

L'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE a pour vocation d'aider les président(e)s et instances dirigeantes de clubs d'entreprises (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Commissions, Bureau...) à animer leur club d'entreprises.

Cela passe par :

- les échanges d'expériences,
- la transmission,
- le transfert de compétences
- l'organisation d'évènements communs
- la création de relations d'amitié

Pour y parvenir, les participants à l'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE s'engagent à développer entre eux :

- la participation active
- la confidentialité
- la convivialité
- la bienveillance
- le respect
- l'honnêteté
- le soutien mutuel
- l'écoute

En signant cette charte, le (la) Président(e) signataire engage tous les membres de son association qui interviendraient au sein de l'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE dans le respect de la charte.

Charte du membre du CODIR de l'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE :

Être membre actif du CODIR de l'INTER-CLUBS D'ENTREPRISES DE LA GIRONDE, c'est manifester son attachement à une relation d'entreprises et d'entrepreneurs de proximité dans la durée et la bienveillance.

C'est vouloir évoluer positivement et faire le choix de s'investir au sein d'une équipe motivée.

C'est être partie prenante en rejoignant des femmes et des hommes de conviction qui partagent une même communauté de valeurs :

L'esprit d'entreprendre, le respect mutuel, l'exigence et la confiance

Lu et approuvé, date et signature :